



Attentes professionnelles des audioprothésistes

Novembre 2025



CONTACT ODOXA

Erwan Lestrohan - Directeur Conseil
erwan.lestrohan@odoxa.fr
06.72.42.84.71

Sondage réalisé pour le



COLLÈGE
NATIONAL
D'AUDIOPROTHÈSE

Méthodologie



Recueil

Enquête réalisée auprès d'un échantillon d'audioprothésistes interrogés par téléphone du **8 au 28 avril 2025**.



Echantillon

Echantillon de **301 audioprothésistes**, représentatif de la profession des audioprothésistes exerçant en France en termes de sexe, d'âge, de statut, de type d'établissement et de région d'activité.

La représentativité de l'échantillon est assurée par la méthode des quotas appliqués aux variables suivantes : sexe, âge, statut professionnel, catégorie d'établissement et région d'activité.

Catégories d'établissements

- Succursalistes : Amplifon, Audika, Visaudio, Audition Santé, Solusons, Audilab...
- Enseignes : Krys, Affellou, Optical Center, Audition Conseil, Entendre, Vivason, Grand Audition...
- Indépendants : CDA, REV, Dyapason, Luz, Audio Libre, indépendants...
- Mutualistes : Audition mutualiste, Audio mutualiste, Ecouter Voir...



Données de cadrage issues des enquêtes annuelles sur la démographie des professionnels de santé menées par la Drees (Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques).

https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/communique-de-presse-jeux-de-donnees/241202_Data_professionnels-de-sante-1er-janvier-2024

Précisions sur les marges d'erreur

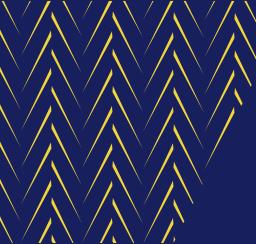
Chaque sondage présente une incertitude statistique que l'on appelle marge d'erreur. Cette marge d'erreur signifie que le résultat d'un sondage se situe, avec un niveau de confiance de 95%, de part et d'autre de la valeur observée. La marge d'erreur dépend de la taille de l'échantillon ainsi que du pourcentage observé.

Taille de l'Echantillon	Si le pourcentage observé est de ...					
	5% ou 95%	10% ou 90%	20% ou 80%	30% ou 70%	40% ou 60%	50%
100	4,4	6,0	8,0	9,2	9,8	10,0
200	3,1	4,2	5,7	6,5	6,9	7,1
300	2,5	3,5	4,6	5,3	5,7	5,8
400	2,2	3,0	4,0	4,6	4,9	5,0
500	1,9	2,7	3,6	4,1	4,4	4,5
600	1,8	2,4	3,3	3,7	4,0	4,1
800	1,5	2,5	2,8	3,2	3,5	3,5
900	1,4	2,0	2,6	3,0	3,2	3,3
1 000	1,4	1,8	2,5	2,8	3,0	3,1
2 000	1,0	1,3	1,8	2,1	2,2	2,2
3000	0,8	1,1	1,4	1,6	1,8	1,8

Aide à la lecture du tableau : Dans un échantillon de 300 personnes, si le pourcentage observé est de 70%, la marge d'erreur est égale à 5,3 points : le pourcentage réel est donc compris dans l'intervalle [64,7% ; 75,3%].

Principaux enseignements

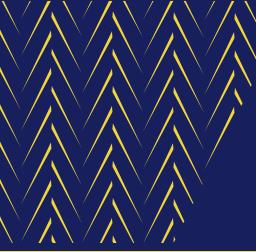




Principaux enseignements

7 audioprothésistes sur 10 sont favorables à la création d'un Ordre

- 8 audioprothésistes sur 10 se sentent bien informés sur leurs obligations concernant la mise à jour de leurs pratiques professionnelles... mais leur niveau d'information dans ce domaine pourrait être consolidé.
- La majorité d'entre eux ressentent un déficit concernant d'une part les pratiques professionnelles et les autorisations d'exercice qui ne sont pas suffisamment bien contrôlées (61%), et d'autre part la protection des clients contre les publicités trompeuses et les mauvaises pratiques qui n'est pas correctement assurée (77%).
- Les audioprothésistes se déclarent très majoritairement favorables à la mise en place d'une instance de régulation pour chacune des missions que pourrait assumer un Ordre de la profession : lutte contre l'exercice illégal, contrôle réglementaire et déontologique, sécurité et la qualité de la prise en charge des patients...
- 73% des audioprothésistes sont d'ailleurs favorables à la création d'un Ordre pour réguler la profession et faire respecter la déontologie. Et parmi ceux favorables à la création d'un Ordre, 82% jugent qu'une cotisation annuelle de 300€ serait raisonnable.
- Au global, la majorité des audioprothésistes exerçant en France (60%) sont à la fois favorables au principe de la création d'un Ordre et au versement d'une cotisation annuelle de 300€.



L'analyse du sondage (1/3)

Erwan Lestrohan, Directeur Conseil, Odoxa

7 audioprothésistes sur 10 sont favorables à la création d'un Ordre

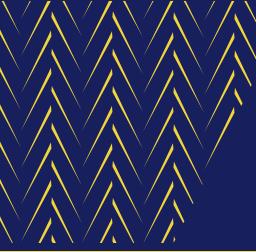
8 audioprothésistes sur 10 se sentent bien informés sur leurs obligations concernant la mise à jour de leurs pratiques professionnelles... mais ce niveau d'information pourrait être consolidé.

Les audioprothésistes se montrent positifs quand on les interroge sur leur niveau d'information sur leurs obligations concernant la mise à jour de leurs pratiques professionnelles dans leur métier : 84% d'entre eux se sentent bien informés (91% chez les libéraux, 81% chez les salariés).

Mais, dans le détail, il est intéressant de noter qu'uniquement la moitié d'entre eux (48%) se disent « tout à fait » bien informés dans ce domaine, contre 36% qui se déclarent uniquement « plutôt » bien informés. Ainsi, il existe un potentiel d'amélioration de l'information sur les obligations de mise à jour des pratiques professionnelles. Celle-ci pourrait notamment s'améliorer auprès des populations se sentant moins « tout à fait » bien informées que la moyenne des audioprothésistes (48%) : les mutualistes (23%), les audioprothésistes exerçant depuis moins de 5 ans (41%) et les salariés (45%).

La majorité des audioprothésistes ressentent un déficit concernant les pratiques professionnelles et les autorisations d'exercice qui ne sont pas suffisamment bien contrôlées (61%), et la protection des clients contre les publicités trompeuses et les mauvaises pratiques qui n'est pas correctement assurée (77%).

- 61% des audioprothésistes jugent que les pratiques professionnelles et les autorisations d'exercice ne sont pas suffisamment bien contrôlées. Ce sentiment est même plus fort encore chez les audioprothésistes libéraux (80%) et ceux âgés de 50 ans et plus (69%). Ce sujet divise par contre les professionnels selon leur diplôme : 67% des titulaires d'un diplôme d'Etat français estiment que les pratiques professionnelles et les autorisations d'exercice ne sont pas suffisamment contrôlées quand 64% des titulaires d'un diplôme européen, probablement moins bien informés sur ces enjeux, pensent le contraire.
- 77% des audioprothésistes considèrent que les patients ne sont pas correctement protégés contre les publicités trompeuses et les mauvaises pratiques. En termes de type d'établissement, c'est chez les indépendants (88%) que cette opinion est la plus répandue.



L'analyse du sondage (2/3)

Erwan Lestrohan, Directeur Conseil, Odoxa

Les audioprothésistes se déclarent très majoritairement favorables à la mise en place d'une instance de régulation pour toutes les missions que pourrait assumer un Ordre de la profession.

Signe de fortes attentes, une large majorité d'audioprothésistes se sont déclarés favorables à la mise en place d'une instance de régulation de leur profession... quelles que soient les missions testées. La nécessité de mettre en place une instance de régulation pour chaque mission est validée de façon transversale chez les audioprothésistes, quel que soit leur statut, leur type d'établissement, leur ancienneté, leur diplôme ou leur âge.

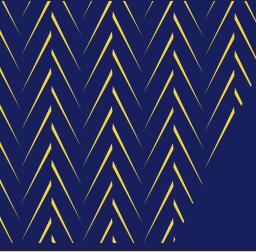
Ainsi, 9 sur 10 d'entre eux valideraient la mise en place d'une instance de régulation pour les missions suivantes.

- Lutter contre les fraudes et l'exercice illégal (93%)
- Veiller à l'exercice réglementaire et déontologique de la profession (91%)
- Assurer la sécurité et la qualité de la prise en charge des patients (86%)
- Gérer les litiges et règles concurrentielles en faisant appliquer la réglementation (86%)
- Assurer la promotion de la profession et de sa réputation (86%).

Plus de 7 audioprothésistes sur 10 sont favorables à la création d'un Ordre pour réguler la profession et faire respecter la déontologie.

De façon très majoritaire, 73% des interviewés se disent favorables à la création d'un Ordre car c'est nécessaire pour réguler la profession et faire respecter la déontologie. L'adhésion à la création d'un Ordre est majoritaire quel que soit le profil des répondants mais il faut souligner qu'elle est plus importante encore chez les moins de 30 ans (82%), les salariés (76%), les établissements indépendants (78%) et les titulaires d'un diplôme d'Etat français (75%, contre 62% chez les titulaires d'un diplôme européen).

A l'inverse, seuls 27% des audioprothésistes sont défavorables à la création d'un Ordre, considérant que les besoins qu'il couvrirait sont déjà remplis. C'est chez les audioprothésistes âgés de 50 ans et plus (35%) que cette opinion - minoritaire quelles que soient les catégories de répondants - atteint son plus haut niveau.



L'analyse du sondage (3/3)

Erwan Lestrohan, Directeur Conseil, Odoxa

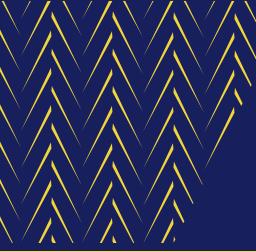
Parmi les favorables à la création d'un Ordre, 82% des audioprothésistes jugent qu'une cotisation annuelle de 300€ serait raisonnable.

Invités à se prononcer sur l'aspect « raisonnable » de montants annuels de cotisation à verser pour être membre de l'Ordre des audioprothésistes, les répondants ont livré des retours tranchés sur ce qui serait envisageable.

Ainsi, parmi les interviewés favorables à ce qu'un Ordre soit créé, 82% jugent qu'une cotisation de 300€ annuels serait un montant raisonnable alors qu'ils se montrent plus partagés sur la pertinence d'une cotisation de 400€ (44%) et rejettent la perspective que celle-ci atteigne 500€ (73% ne jugent pas ce montant raisonnable), 600€ (92%), 700€ (94%), ou 800€ (95%).

Au global, la majorité des audioprothésistes sont à la fois favorables au principe de la création d'un Ordre et au versement d'une cotisation annuelle de 300€.

Parmi les 73% de répondants favorables à ce qu'un Ordre soit créé, 82% jugent qu'un montant de 300€ annuels au titre de la cotisation à verser pour y appartenir serait raisonnable. Ce sont donc ainsi 60% des audioprothésistes français (73% x 82%) qui se déclarent favorables à la création d'un Ordre ET qui considèrent qu'une cotisation annuelle de 300€ serait raisonnable.



L'analyse de l'expert

Matthieu Del Rio, Président du Collège National d'Audioprothèse

La profession s'exprime clairement en faveur de la création d'un Ordre, levant ainsi toute ambiguïté.

Ce consensus illustre la maturité d'un corps professionnel désormais prêt à s'inscrire pleinement dans le cadre des professions régies par un Ordre.

Un soutien massif à la création d'un Ordre et à ses missions

La profession s'exprime clairement en faveur de la création d'un Ordre, levant ainsi toute ambiguïté. Ce consensus vient conforter l'action conjointe du Collège National d'Audioprothèse, du Syndicat des Audioprothésistes et de la Fédération Nationale des Étudiants en Audioprothèse. Il illustre la maturité d'un corps professionnel désormais prêt à s'inscrire pleinement dans le cadre des professions régies par un Ordre.

Dans le contexte de la proposition de loi transpartisane déposée à l'Assemblée nationale, cette adhésion constitue une base solide pour faire aboutir la réforme et un message sans équivoque à destination des décideurs publics.

L'idée de la cotisation bien inscrite dans les esprits

Parmi les audioprothésistes favorables à la création d'un Ordre, 82 % jugent qu'une cotisation annuelle de 300 € est un montant raisonnable. Ce niveau d'acceptabilité financière engage à concevoir une instance efficiente, capable d'accompagner une croissance démographique soutenue (+10 % par an depuis 2012), tout en garantissant un haut niveau de service et de régulation.

Une dynamique de formation continue déjà bien ancrée

80 % des audioprothésistes se sentent bien informés sur leurs obligations de mise à jour des pratiques professionnelles, un signal fort qui reflète l'efficacité des actions actuelles du Collège, notamment à travers l'organisation de l'Enseignement Post-Universitaire. Toutefois, seul 45 % se déclarent « tout à fait » bien informés, révélant un axe d'amélioration : un Ordre permettrait de structurer et renforcer durablement cette exigence de qualité.

Résultats du sondage



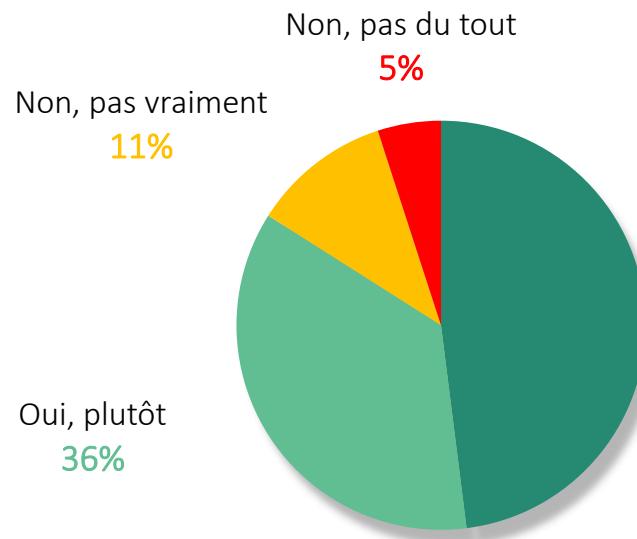
8 audioprothésistes sur 10 se sentent bien informés sur leurs obligations concernant la mise à jour de leurs pratiques professionnelles

Un niveau d'information à consolider : 4 audioprothésistes sur 10 s'estiment seulement « plutôt » bien informés



Diriez-vous que vous êtes bien informé(e) sur vos obligations concernant la mise à jour de vos pratiques professionnelles dans votre métier ?

% Non : 16%



% Oui : 84%

Libéraux : 91%
Salariés : 81%

Oui, tout à fait
48%

Succursalistes : 60%
Mutualistes : 23%

Libéraux : 54%
Salariés : 45%

Exercent depuis 20 ans et plus : 51%
Exercent depuis moins de 5 ans : 41%

La majorité d'entre eux jugent que les pratiques professionnelles ne sont pas suffisamment bien contrôlées et les patients pas correctement protégés



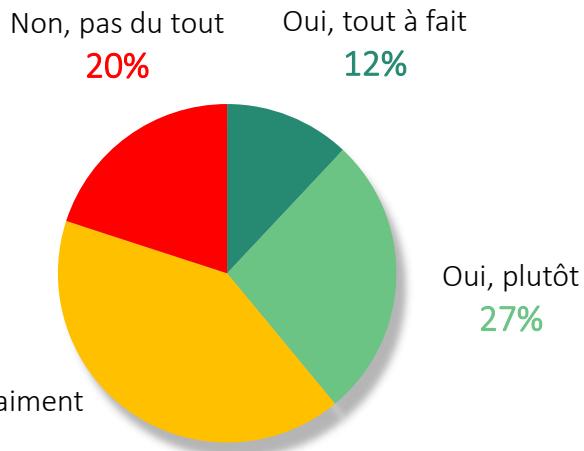
Diriez-vous que dans le métier d'audioprothésiste... ?

Les pratiques professionnelles et les autorisations d'exercice sont suffisamment bien contrôlées

% Non : 61%

% Oui : 39%

<i>Libéraux</i> : 80%
Salariés : 54%
<i>Indépendants</i> : 73%
<i>Succursalistes</i> : 63%
Mutualistes : 53%
Enseignes : 51%
<i>50 ans et plus</i> : 69%
Moins de 30 ans : 52%
<i>Titulaires d'un diplôme français</i> : 67%
<i>Titulaires d'un diplôme européen</i> : 36%

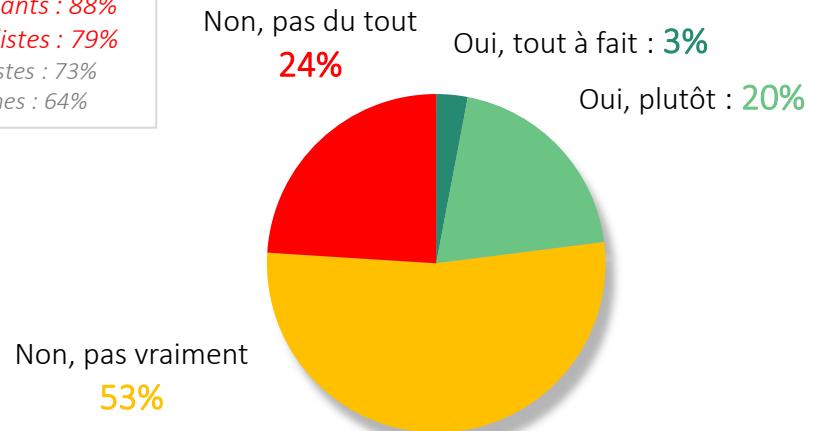


Les patients sont correctement protégés contre les publicités trompeuses et les mauvaises pratiques

% Non : 77%

% Oui : 23%

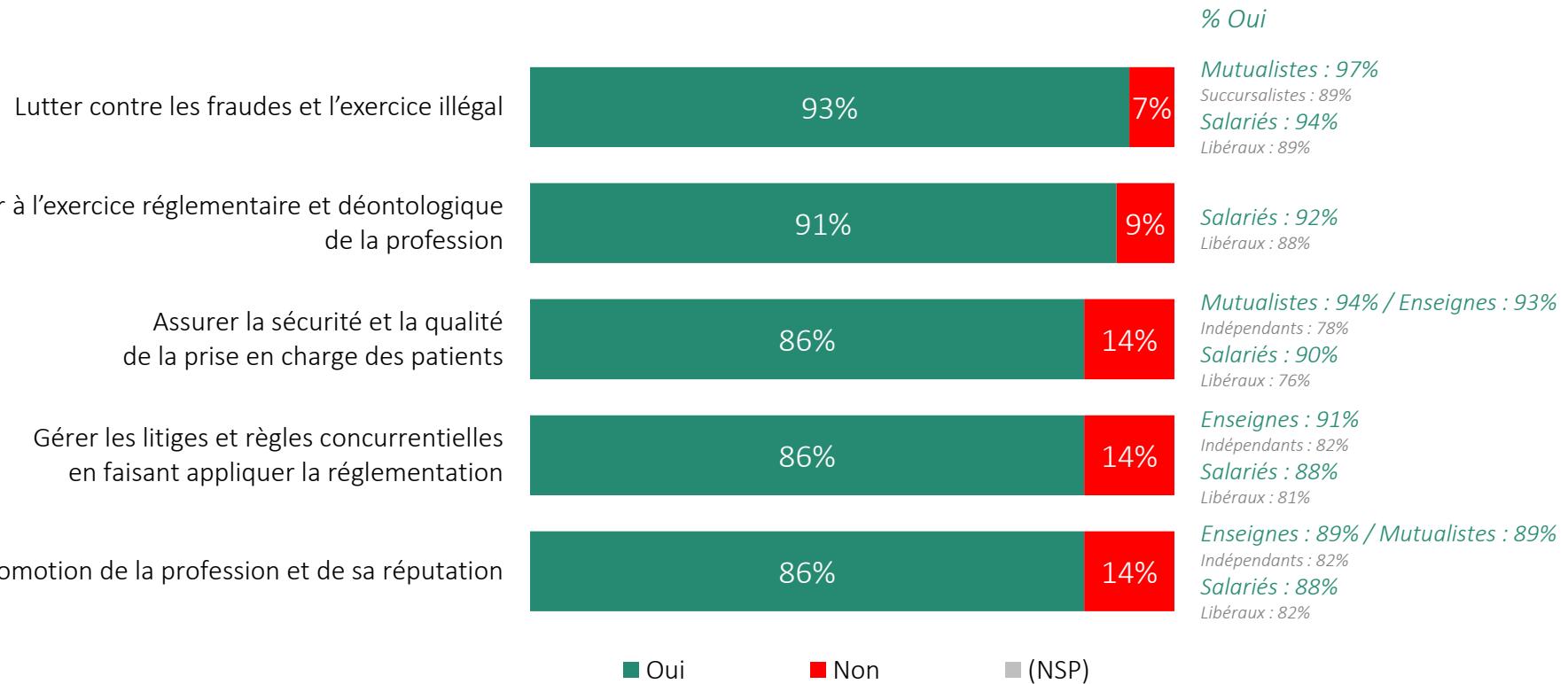
<i>Libéraux</i> : 84%
Salariés : 73%
<i>Indépendants</i> : 88%
<i>Succursalistes</i> : 79%
Mutualistes : 73%
Enseignes : 64%



Les audioprothésistes sont très majoritairement favorables à la mise en place d'une instance de régulation pour les missions que pourrait assumer un Ordre de la profession



Aujourd'hui, seriez-vous favorable à la mise en place d'une instance de régulation de votre profession pour remplir les missions suivantes ?



En moyenne,
88% des audioprothésistes
se déclarent favorables à la
mise en place d'une instance
de régulation de leur
profession pour remplir les
différentes missions testées

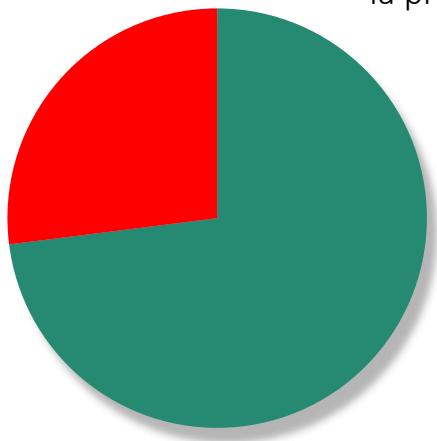
Plus de 7 audioprothésistes sur 10 sont favorables à la création d'un Ordre pour réguler la profession et faire respecter la déontologie



Seriez-vous favorable à la création d'un Ordre des audioprothésistes ?

% Favorables

Non, ces besoins sont déjà remplis
27%



Oui, c'est nécessaire pour réguler la profession et faire respecter la déontologie
73%

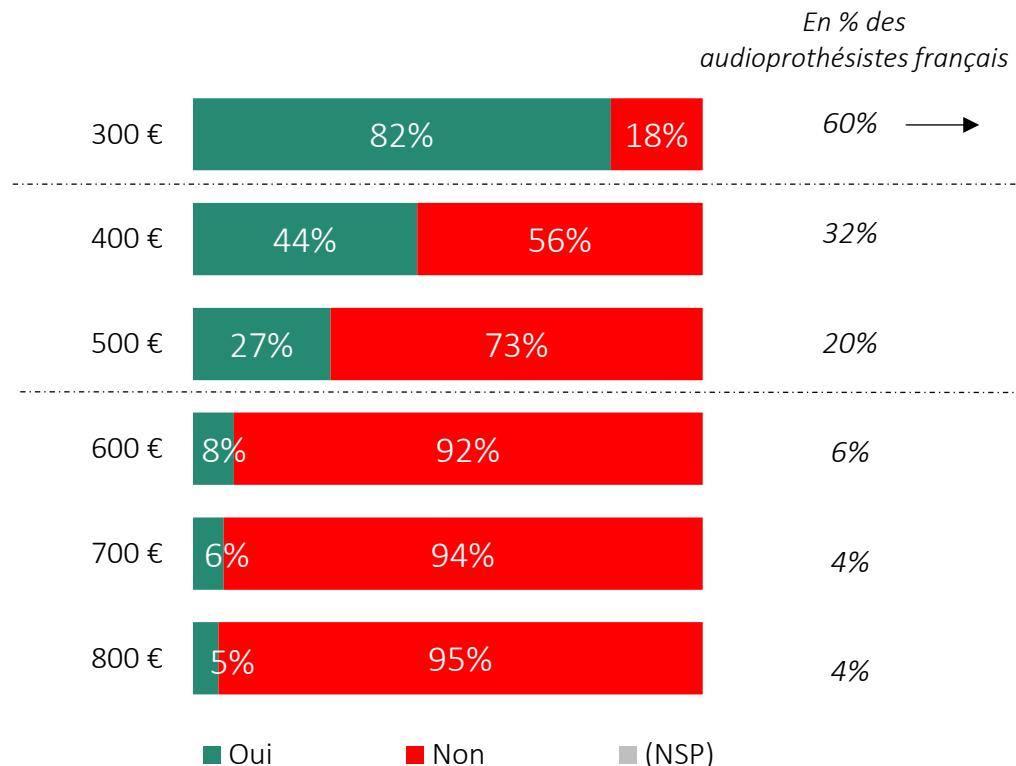
SEXÉ	Moyenne des audioprothésistes	73%
AGE	Hommes	71%
STATUT	Femmes	74%
ETABLISSEMENT	Moins de 30 ans	82%
DIPLOÔME	30-39 ans	70%
	40-49 ans	71%
	50 ans et plus	65%
	Salariés	76%
	Indépendants	65%
	Enseignes	72%
	Indépendants	78%
	Mutualistes	68%
	Succursalistes	69%
	Diplôme d'Etat français	75%
	Diplôme européen	62%

Parmi les favorables à la création d'un Ordre, 82% jugent qu'une cotisation annuelle de 300€ serait raisonnable



Question posée aux audioprothésistes favorables à la création d'un Ordre

Concernant la cotisation annuelle à verser pour être membre de l'Ordre des audioprothésistes, les montants suivants vous paraissent-ils raisonnables ?



Aide à la lecture
73% des audioprothésistes sont favorables à la création d'un Ordre et 82% d'entre eux jugent une cotisation de 300€ annuels raisonnable ($73\% \times 82\% = 60\%$)

60%
($73\% \times 82\%$)
des audioprothésistes français sont ainsi favorables à la création d'un Ordre et jugent qu'une cotisation annuelle de 300€ serait raisonnable

	Jugent raisonnables à une cotisation de 300€	82%
SEXÉ	Hommes	82%
	Femmes	81%
AGE	Moins de 30 ans	88%
	30-39 ans	72%
	40-49 ans	85%
	50 ans et plus	85%
STATUT	Salariés	80%
	Indépendants	84%
ETABLISSEMENT	Enseignes	85%
	Indépendants	82%
	Mutualistes	79%*
	Succursalistes	78%
DIPLOME	Diplôme d'Etat français	84%
	Diplôme européen	71%